



Défendre et Servir la Motte

BULLETIN N° 10, NOVEMBRE 2011 (SPECIAL AGGLO)

www.deslamotte.com

Dans ce bulletin

- **L'édito de
l'association / p1**

- **La bonne gestion,
c'est simple comme
un coup de COM / p1**

- **Payer pour des bou-
chons : la dernière
lubie de Chambéry
Métropole / p2 et 3**

- **Qui n'a pas eu sa
part du gâteau / p4**

- **Bulletin d'adhésion
à l'association / p4**

L'édito de l'association

En ce mois de novembre, la situation de notre pays s'annonce à haut risque. Crise de la dette et croissance en berne n'annoncent rien de très réjouissant à plus ou moins long terme. Dans le même temps, la «course» à la présidentielle est lancée. Malgré les promesses des uns et des autres, la situation actuelle entrainera, quoi qu'on en dise, une hausse des impôts et une baisse des dépenses publiques.

Mais, il serait illusoire de penser que ces problèmes resteront au niveau national. Les collectivités locales ne seront pas épargnées. Les concours que leur verse l'Etat représentent 20% des dépenses de ce dernier. Déjà, la loi de finance 2012 prévoit une économie de 200 millions d'euros sur ce poste. Lors des 10 dernières années, les dépenses des collectivités locales ont augmentées de 60% et les impôts locaux de 45%. Certes il y a eu des transferts de compétences mais ceux-ci sont loin de justifier cette inflation. Tout comme l'Etat, les collectivités locales vont devoir apprendre à faire des efforts car les contribuables ne pourront supporter concomitamment une hausse des impôts nationaux et locaux.

Au vu de cette situation, notre association a décidé de s'intéresser à Chambéry Métropole. Les lois successives de décentralisation ont donné aux agglomérations un poids de plus en plus important dans la gestion des affaires locales. Nous avons souhaité, par le biais de ce bulletin « spécial agglo », faire un point sur les affaires en cours.

Chambéry Métropole

La Motte Servolex, possède 8 représentants au conseil communautaire de CHY Métropole.

Les recettes directes de l'agglomération proviennent de la vente de services à la population (eau, ordures ménagères, transport public...) mais également de la fiscalité locale sur les entreprises (compétence transférée par les communes) L'agglomération prélève également une taxe d'habitation communautaire payée par les ménages.

Le bureau de l'association

La bonne gestion, c'est simple comme un coup de « COM »

Alors que la situation financière, de l'état et des collectivités locales, se dégrade de jour en jour, Chambéry Métropole par le biais de son magazine « d'information » **CM 24** d'automne 2011, tient à nous rassurer.

En effet, comme preuve de la bonne gestion de cette collectivité, on peut lire que **3 « règles d'or »** sont mises en œuvre : « Pas de budget voté en déficit » ; « Pas de financements par l'emprunt des dépenses de fonctionnement » ; « Pas d'investissement sans autofinancement dégagé sur les recettes de fonctionnement »

Superbe exemple de propagande, puisque ces 3 « règles d'or » sont en fait des obligations légales.

En effet, le décret de 1962 portant règlement général la comptabilité publique et l'instruction budgétaire et comptable M14:

Impose l'équilibre budgétaire (donc pas de budget voté en déficit);

Interdit aux collectivités locales de financer leurs dépenses de fonctionnement par l'emprunt ;

Demande que les dépenses d'investissements soient couvertes par un autofinancement minimum correspon-

dant au remboursement annuel du capital de l'emprunt.

Dans le même temps et ce que le magazine **CM 24** ne nous dit pas, c'est que les dépenses d'investissements, qu'a prévu Chambéry Métropole jusqu'en 2014, vont augmenter sa dette de 40%. Cette augmentation aura pour corolaire une baisse de l'épargne nette de 30% et une capacité de désendettement qui passera de 7 à 11 ans (*Encours de la dette / Epargne Brute*). Or ces 11 années ne sont pas anodines, elles constituent une zone dangereuse proche du surendettement.

Pour pallier à ce « petit »

problème, certains élus de l'agglomération poussent donc pour qu'une augmentation automatique et annuelle de 1% du taux de la taxe d'habitation communautaire soit décidée.

Bien sur, le contribuable, qui lui est de plus en plus riche, c'est bien connu, n'aura qu'à payer.

La véritable bonne gestion serait de limiter les dépenses notamment en recentrant les interventions de l'agglomération sur ses compétences obligatoires. Mais hélas, ceci ne semble pas être à l'ordre du jour.

Cédric RICHARD

Payer pour des bouchons: la dernière lubie de Chambéry Métropole!

Chambéry métropole et ses partenaires, ont décidé deux programmes d'investissements majeurs (coût annoncé : 100 millions d'€ HT) qui vont, dans les 5 ans, redessiner le centre-ville de Chambéry et impacter fortement le fonctionnement de notre agglomération. Il s'agit des projets du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) et celui de « reconquête de l'axe de la Leysse ». Mais quand est-il exactement? Petite explication :

Le futur PEM (41 millions €) prévoit une **transformation complète de l'emprise actuelle de la gare et le déplacement du centre d'échange des bus** en lieu et place des parkings actuels situés quai Roissard.

En sus, serait construit un **nouveau parking** (700 à 1000 places) dans le quartier de la Cassine. Parking et PEM seraient alors reliés par une passerelle. Si le PEM ne pose pas de réels problèmes et permettrait, à terme, d'améliorer l'interconnexion des différents modes de transports en commun (TC), le projet de parking, quant à lui, nécessite quelques explications. La construction et l'exploitation de cet équipement (21 million € HT) seraient concédées à des

sociétés privées en échange de la **mise à disposition des terrains par un bail emphytéotique** (*location modique, souvent gratuite, s'étalant de 18 à 99 ans*).

Si cette solution, permet de limiter l'investissement public, elle pose le **problème de la maîtrise tarifaire**. En effet, si l'on souhaite une utilisation des TC (trains et bus), il faut dans le même temps s'assurer que le coût du parking ne soit pas rédhibitoire pour les usagers.

Ici, rien n'est précisé ! Hors rien ne sert de réaliser une économie d'investissement si, à terme, cela conduit à la création d'un système de subvention qui pourrait coûter encore plus cher.

D'autres part, la facture globale, et donc les conditions de l'emphytéose pourrait être impactées par la volonté, exprimée par l'agglomération, de lier la construction de ce parking à celle d'un immeuble de bureau qui aurait pour objectif d'accueillir le futur siège de Chambéry Métropole. La aussi, pour l'instant, rien n'est précisé.

Le projet de reconquête de l'axe de la Leysse quant à lui pose de multiples interrogations.

Ce dernier est constitué de 2 parties distinctes :

a) une liaison Gambetta Cassine avec la construction d'un ouvrage d'art : un pont suspendu.

b) Un réaménagement des quais de la Leysse avec :

-sur la rive droite, la réalisation de voies piétonnes et cyclables

-sur la rive gauche, la création d'une voie en site propre pour les bus et la réduction de la chaussée à une voie pour les automobiles.

Notre association se pose plusieurs questions :

1 Le coût du pont

Évalué à 18 millions € HT, il est à craindre que celui-ci soit bien plus élevé au vu de sa difficulté technique (franchissement de 139 m au-dessus des voies de chemin de fer sans pile de pont). Ce ne serait d'ailleurs pas le premier grand investissement de l'agglomération qui réserve ce genre de surprise.

2 Le report de trafic

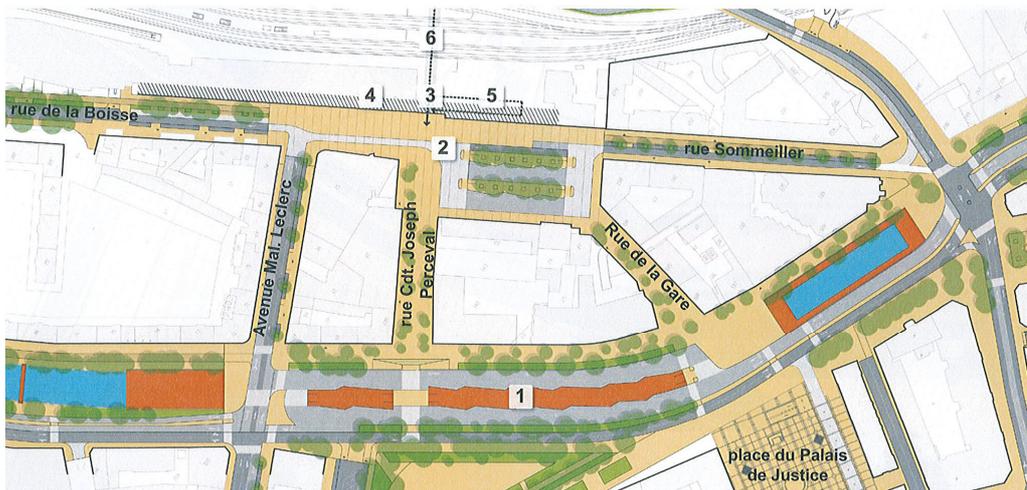
La « reconquête de l'axe de la Leysse » se caractérise, avant tout, par une réduction du flux automobile le long de cet axe et donc d'un inévitable report

de circulation. Avec la construction du pont Gambetta Cassine, le report de véhicules est évalué à au moins 8000 véhicules / jour soit 6000 sur la VRU (600 en heure de pointe) et 2000 sur l'avenue de Lyon (200 en heure de pointe).

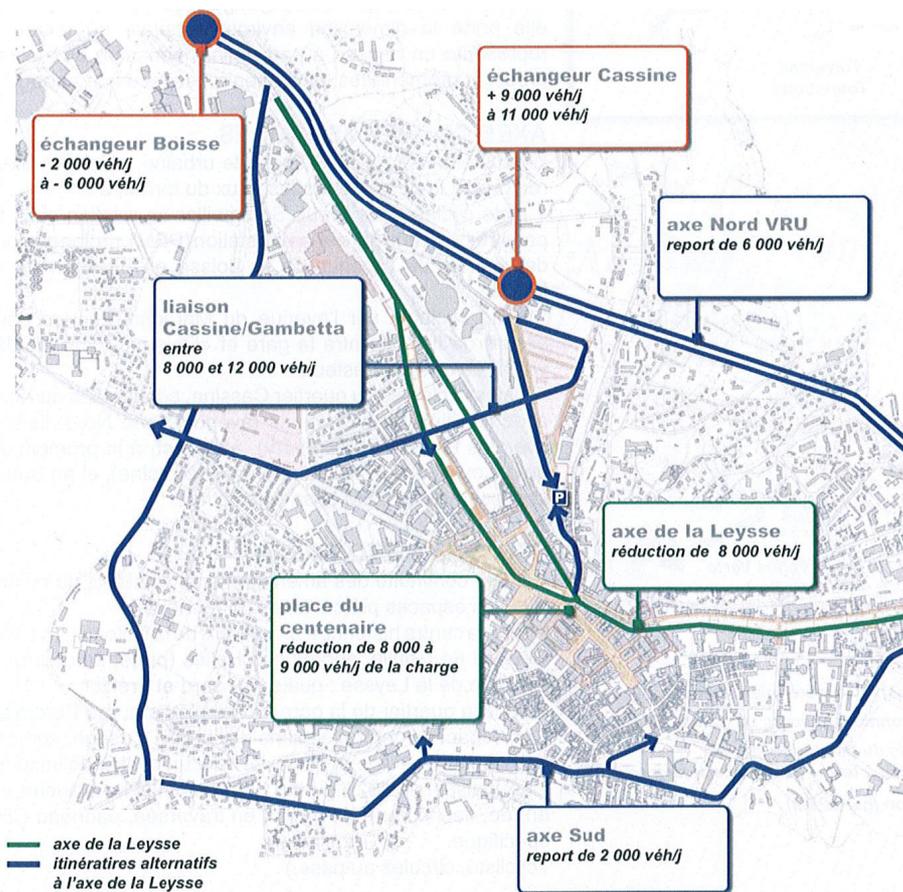
Précisons que ces chiffres proviennent du cabinet d'étude mandaté par Chambéry Métropole (Cabinet Chemetov) et n'ont pas fait l'objet d'une réelle étude d'impact. De plus, il n'existe aucune contre-expertise et les services de l'Etat, qui gèrent la VRU, n'ont même pas été sollicités. Ces chiffres sont donc à « prendre avec des pincettes » et mériteraient de faire l'objet d'une étude plus approfondie avant de se lancer dans ce projet.

Quoi qu'il en soit, les premières victimes seront les riverains des quartiers Gambetta et Cassine qui vont voir leur environnement envahi par les véhicules détournés du centre ville.

Deuxièmement, les usagers de la route de Lyon qui vont subir une augmentation du trafic de 20% aux heures de pointe alors que ce dernier est déjà engorgé.



- 1 centre d'échange bus
16 quais dont 2 de réserve
- 2 parvis Ouest de la gare
6 à 7 quais (organisation en cours de réflexion)
- 3 entrée principale de la gare
et hall multimodal
liaison passerelle/parvis Ouest
(rampe, escalier mécanique, ascenseur)
- 4 bâtiment voyageurs reconfiguré
- 5 vélostation
- 6 passerelle et accès quai SNCF



Report de circulation prévu par le cabinet mandaté par CHY Métropole

La situation ne risque d'ailleurs pas de s'améliorer, puisque dans les années à venir, Cognin verra s'élever un éco quartier, de 1500 logements, sur son territoire.

Enfin le reste des habitants de l'agglomération, Motterains en tête, qui verront la VRU se charger en nouveaux véhicules créant une recrudescence des bouchons. Certains d'ailleurs n'attendent que ça pour pouvoir ressortir des cartons le fameux projet de contournement autoroutier qui menace une grande partie des zones agricoles de notre territoire.

Pour résumé : « **on met ici, la charrue avant les bœufs** ». Ce projet n'est, accompagné **d'aucune politique de réduction de la circulation** dans l'agglomération puisqu'il s'agit, ici, de limiter l'accès du centre ville de Chambéry aux véhicules particuliers en déplaçant ces derniers vers la périphérie.

Le seul résultat sera alors un encombrement de la circulation sans pour autant résoudre le problème global des déplacements puisqu'aucun réseau de TC réellement efficace n'est mis à la disposition des citoyens.

En effet, la création de voies de bus en site propre ne concerne que le centre ville. Sortis de celui-ci, les bus retombent dans la circulation conventionnelle, les rendant peu attractifs en termes de temps de transport. Les futurs investissements en ce domaine ne font, pour l'instant, l'objet que d'une simple politique d'affichage. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2011-2014 de Chambéry Métropole ne comprend en effet que 2 petits tronçons. L'immense majorité du réseau, restant à réaliser, est renvoyé à une date ultérieure non programmée (au delà de 2014). Comble de tout ceci, le PPI va conduire l'agglomération à une aug-

mentation de son endettement de plus de 40% réduisant, pour la suite, les marges de manœuvres. Hors les réseaux de TC en site propre ne font l'objet d'aucunes subventions particulières.

Le temps venu, l'agglomération se trouvera alors seul pour financer ces investissements laissant présager un étalement important dans la durée et de ce fait une situation

de circulation dégradée pour de nombreuses années.

3 La participation financière de Chambéry Métropole

A y regarder de près, le projet de « reconquête de l'axe de la Leysse » est avant tout, pour celui qui prend la peine de lire le mémoire explicatif du plan directeur, **un projet d'amélioration urbaine au profit de la ville centre**. Piétonisation, mise en lumière de la ville, trame verte, mobilier urbain et point d'orgue de tout ceci : la découverte de la Leysse sur une longueur de 300 mètres. Ces travaux, n'en doutons pas, donneront du cachet au centre-ville de Chambéry mais en quoi constituent-ils un projet d'intérêt communautaire ? **Pourquoi serait ce aux Motterains de payer pour tout ceci ?**

Au vu de cette situation, nous nous interrogeons sur la pertinence du niveau de la participation financiè-

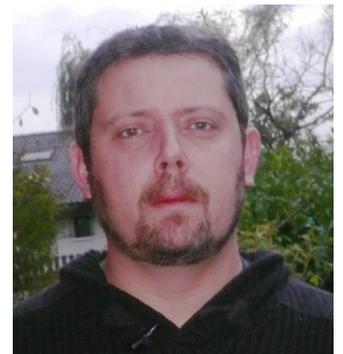
re amenée par Chambéry Métropole au projet de « reconquête de l'axe de la Leysse » (70% pour la liaison Gambetta Cassine, 50% pour la « reconquête de l'axe de la Leysse » proprement dite).

En effet, **deux informations récentes amènent notre association à s'interroger sur la capacité d'investissement de la ville centre**. Que pensez des 30 millions d'€ d'emprunts structurés contractés par Chambéry ? Sommes-nous face à un problème de dette toxique ?

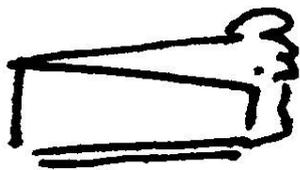
Que penser également des fortes hausses d'impôts (+5%) décidées par cette municipalité en 2011 ?

Ces 2 éléments laissent planer un doute : « **Sommes nous face à une situation où, sous prétexte d'un projet communautaire, on annexe le budget de l'agglomération au profit de la ville centre ?** »

Au vu de ces interrogations légitimes et comme le prévoit l'article 2 de la délibération 1.3 du conseil communautaire du 7 avril 2011, **nous demandons, au conseil municipal de la Motte Servolex, que ce projet face l'objet d'une présentation lors d'une réunion publique sur notre territoire** afin que les Motterains puissent en comprendre les tenants et aboutissants.



Cédric RICHARD



Mystère !!!

Dans le détail, on pourra tout d'abord constater, avec étonnement, que **certaines missions qui, jusqu'alors, étaient suivies par un seul VP en nécessite maintenant 2.** Ainsi le *développement économique* se réparti en 2 nouveaux VP, l'un qui s'occupe de la *gestion et de la création des zones économiques*, l'autre des *relations avec les acteurs économiques*. De même pour les *bâtiments et voiries* qui ont été scindés en 2 postes.

L'agglomération tient également en haute estime l'échange avec ses administrés puisque 2 VP semblent nécessaires pour cette tâche: un pour la *communication*, l'autre pour les *relations avec les usagers*.

Enfin 2 vice-présidences sont particulièrement intéressantes et méritent tout notre intérêt.

Ainsi que dire de la Vice-présidence chargée de la *Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*. Une appellation technique pour signifier que le VP en question, s'occupe de la mise en place des transferts de compétences des communes membres vers l'agglomération.

Un poste d'importance à condition bien sûr que des transferts de compétences soient programmés, ce qui ... n'est plus arrivé depuis 2008 ! Rien de tel n'est d'ailleurs prévu pour le reste de cette mandature.

Que penser enfin du VP en charge des relations avec *Métropole Savoie* ? Depuis son élection, celui-ci n'a pas réuni, ne serait ce qu'une seule fois, la commission dont il a la présidence.

Manque de temps ? Sans doute puisque il est, dans le même temps, Sénateur, Conseiller

Général, Adjoint au Maire et Président de l'union sociale pour l'habitat.

Et Métropole Savoie dans tout ça ? Rassurez-vous, les choses étant bien faites, il en est également le Président

Indemnités et charges

Pour information, le montant des indemnités d'un Vice-président à Chambéry Métropole, s'établit à un peu moins de 1000 euros. La création d'un poste de VP entraîne, la plupart du temps, la nomination d'un directeur des services.



Muriel

LLANSOLA LLORENS

BULLETIN D'ADHESION à l'association

Défendre et Servir la Motte

NOM, Prénom

Adresse

Téléphone

E-Mail@.....

J'adhère à l'association **Défendre et Servir la Motte** (Cotisation annuelle : 15€ / Couple 20€ / Etudiants, demandeurs d'emploi 5€)

Tout versement par CHEQUE doit être libellé à l'ordre de DEFENDRE ET SERVIR LA MOTTE

Adresse de l'association : Chez Muriel Llansola Llorens, 3531 route de l'Epine, 73290 La Motte Servolex